



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL39-DE



Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47)- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

39- CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE SITUÉE RUE DU BOIS JOLY AU PROFIT DE LA SCI JSB PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE

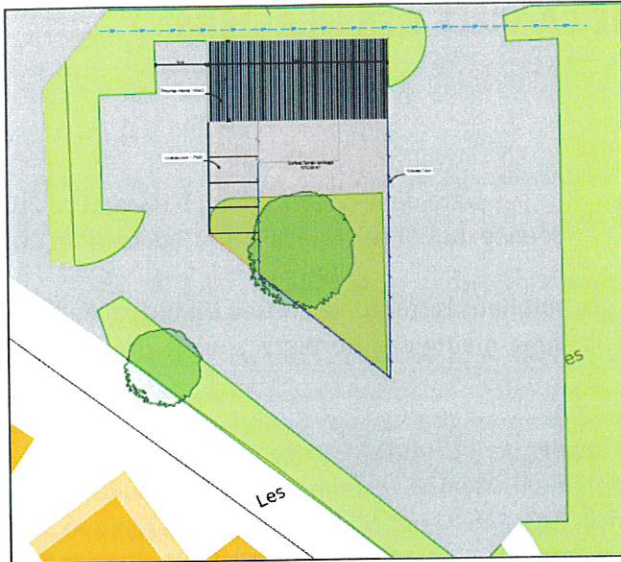
Par délibération n°33 du 06 octobre 2025, le Conseil municipal a décidé le déclassement du domaine public communal en domaine privé communal d'une portion de la parcelle cadastrée section D n°1917 située rue du Bois Joly, après enquête publique, en vue de sa vente future.

La ville peut désormais céder ladite portion de la parcelle cadastrée section D n°1917 d'une contenance d'environ 475 m², à définir par un géomètre, au profit de la SCI JSB PATRIMOINE ou toute entité s'y substituant au prix de 30 000 € net vendeur, en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la ville prendra à sa charge les frais liés à l'enquête publique, le dévoiement des réseaux existants sur cet espace et les frais de géomètre.

Cette cession permettra la création d'une micro crèche comprenant l'édification d'un bâtiment de 148 m² de surface de plancher ainsi que l'aménagement de places de stationnement dédiées à l'établissement.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis du service du Domaine du 7 avril 2025 ci-annexé,

Considérant que ce projet d'inscrit dans une démarche visant à compléter l'offre d'accueil existante, actuellement concentrée autour de la maison de la petite enfance municipale proche du centre-ville et de structures privées situées à proximité des zones d'activités,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la SCI JSB PATRIMOINE ou toute entité s'y substituant, une portion de la parcelle cadastrée section D n°1917 d'une contenance d'environ 475 m² située rue du Bois Joly au prix global de 30 000 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Luc SOULARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025